



Saubraz, août 2023

CONSEIL GENERAL
1189 SAUBRAZ

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Par la présente, vous êtes convoqué·e·s à la prochaine séance du Conseil général à la salle communale le

Jeudi 24 août 2023 à 20h15

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Démission/s et assermentation/s
5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal 04/2023 relatif à l'autorisation d'entreprendre les phases SIA 32, 33 et 41 pour la réalisation de la crèche
7. Préavis municipal 05/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024
8. Election d'un membre à la commission de gestion
9. Propositions individuelles et divers

Le procès-verbal de la dernière séance ainsi que les préavis municipaux mentionnés ci-dessus sont publiés sur le site www.saubraz.ch. Si vous en avez fait la demande, les préavis sont joints à ces lignes.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, nous vous prions de bien vouloir en informer préalablement le Président, M. André Forster, Route de Bière 6, 1189 Saubraz, ou 079 347 60 15 ou 021 828 34 16, ou à l'adresse secretairecg@saubraz.ch

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à ces lignes et restant dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

Pour le Bureau du Conseil général
Le président : André Forster

Pour rappel, les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif (art. 5 LEDP) :

Sont électeurs en matière communale :

- a. Les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;
- b. Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

Annexe év. : ment.

NB : prochaines dates réservées pour les séances du Conseil général : 12 octobre et 7 décembre 2023